

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. BARRIOL

Les entreprises privées d'assurances en Suisse en 1936. Rapport du bureau fédéral suisse des assurances

Journal de la société statistique de Paris, tome 79 (1938), p. 339-342

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1938__79__339_0

© Société de statistique de Paris, 1938, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

Les entreprises privées d'assurances en Suisse en 1936.
Rapport du bureau fédéral suisse des assurances.

Pendant l'année 1936, le montant total des primes encaissées a été de 372 millions de francs suisses, contre 366 en 1935, en augmentation de 2 %.

C'est surtout dans le domaine de l'assurance vie que l'on constate une progression (242 millions contre 234, soit 3 %); par contre, l'assurance accident a baissé pour la première fois depuis 1919; elle recule de 52,1 millions à 51,8; le rapport fait très justement observer combien sont lourdes les conséquences des accidents. L'assurance responsabilité civile est également en régression légère (33,8 au lieu de 34,2); cependant l'assurance automobile est devenue obligatoire et le montant des garanties demandées croît : il y aurait donc, semblerait-il, diminution de l'usage de l'automobile.

L'assurance incendie diminue également (22,5 millions contre 22,8), serait-elle à son plein? L'assurance risque de transport a, au contraire, augmenté notablement par suite d'une certaine reprise des affaires (4,5 millions contre 4,1).

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que la Confédération a pris le 26 septembre 1936 une mesure grave concernant la dévaluation du franc suisse.

Ce rapport insiste dans son préambule sur le fait que les capitaux importants des compagnies sont la propriété des assurés qui sont en général bien modestes puisque les 1.130.000 polices individuelles de capitaux ont une réserve mathématique moyenne de 1.067 francs seulement.

Assurances sur la vie :

21 sociétés opèrent en Suisse, dont 7 étrangères liquident peu à peu leurs contrats; les 14 autres, dont 3 françaises, continuant leurs opérations. On peut rappeler que les sociétés contrôlées ne peuvent pas assurer les risques de guerre, d'émeutes, les cataclysmes, etc... mais sont autorisées à pratiquer l'assurance complémentaire vie (accident invalidité, etc...).

Les assurances de capitaux peuvent être divisées en trois groupes bien distincts : les grandes assurances, les contrats dits populaires, les assurances de groupes.

Dans les *grandes assurances*, la production est en régression sensible : 26.000 polices pour 188 millions de capitaux en 1936, contre 28.000 polices et 201 millions en 1935.

Il semble que la classe moyenne ait été sérieusement touchée par la crise et qu'elle a quelque crainte de nouvelles dévaluations de la monnaie, tandis que la masse des ouvriers et employés peut encore épargner, grâce à de hauts salaires.

En ce qui concerne les extinctions, on sait que le Comité du bureau avait déjà fait entendre un cri d'alarme, car les extinctions anormales sont en croissance et c'est évidemment un sérieux indice de méfiance et de crise.

Pour mettre en évidence le phénomène, le Bureau fédéral calcule le rapport des capitaux éteints par cause, au montant des capitaux assurés au 1^{er} janvier de l'exercice. En fait, si l'on calculait (ainsi que je l'ai fait) sur les nombres de polices, on arriverait sensiblement aux mêmes résultats.

Voici les résultats de ces calculs :

| | 1920 | 1925 | 1930 | 1935 | 1936 | |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| | | | | | | Capitaux |
| Décès. | 1,17 | 0,87 | 0,78 | 0,83 | 0,74 | 21.542.000 |
| Arrivée à terme | 1,17 | 1,12 | 1,15 | 1,15 | 1,24 | 36.124.000 |
| Rachat | 1,09 | 1,18 | 0,97 | 1,65 | 1,72 | 50.234.000 |
| Résiliation. | 1,72 | 1,50 | 1,54 | 1,19 | 1,11 | 32.331.000 |
| Réduct. et autres causes. | 0,83 | 0,69 | 0,85 | 1,31 | 1,19 | 34.842.000 |
| | <u>5,98</u> | <u>5,36</u> | <u>5,29</u> | <u>6,13</u> | <u>6,00</u> | <u>175.073.000</u> |

Un lecteur peu averti des questions d'assurances pourrait tirer des conclusions erronées de la comparaison de ces taux. Ainsi en ce qui concerne la diminution constante des taux relatifs aux décès, il ne faut pas conclure à une amélioration également constante de la durée de la vie. Il faut tenir compte du rajeunissement progressif des assurés et c'est là une cause certaine qui doit avoir une grande importance.

L'attention doit cependant être attirée sur la croissance constante du taux relatif aux rachats qui semble bien un indice d'un accroissement de la gêne de la classe moyenne. Les taux de résiliation restent sans grande variation depuis une dizaine d'années, alors qu'ils étaient assez élevés en 1920.

Dans l'ensemble, ces extinctions anormales sont en croissance continue.

Le nombre de polices en cours à fin 1936 s'élevait à 417.000 avec 2.985 millions de capitaux assurés contre respectivement 414.000 et 2.978 en fin 1935. On compte peu de polices en monnaies étrangères : environ 700 pour 17 millions de capitaux.

Les *assurances populaires* sont fort importantes, bien qu'en légère régression. La production en 1936 a été de 92.000 polices et 145 millions de capitaux contre 95.000 et 151 millions en 1935.

Les extinctions sont indiquées dans le tableau ci-après :

| | 1920 | 1925 | 1930 | 1935 | 1936 | |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| | | | | | | Capitaux |
| Décès | 0,52 | 0,43 | 0,41 | 0,40 | 0,37 | 3.777.000 |
| Arrivée à terme | 1,18 | 0,92 | 2,01 | 1,35 | 1,52 | 15.394.000 |
| Rachat. | 1,13 | 2,40 | 1,78 | 2,86 | 3,19 | 32.204.000 |
| Résiliation-. | 6,26 | 4,94 | 4,16 | 3,98 | 3,91 | 39.444.000 |
| Réduction et autres causes | 0,37 | 0,36 | 0,52 | 0,74 | 0,81 | 8.160.000 |
| | <u>9,46</u> | <u>9,05</u> | <u>8,88</u> | <u>9,33</u> | <u>9,80</u> | <u>98.959.000</u> |

L'ensemble des extinctions normales est à peu près semblable à celui des grandes assurances; on voit que le taux des extinctions anormales est considérable puisqu'il atteint près de 8 %, les résiliations étant à peu la moitié de l'ensemble. Il doit arriver assez souvent que « les événements plus forts que la volonté humaine » entraînent des extinctions contre lesquelles il est difficile de lutter.

Le montant des capitaux assurés et à peu près le tiers de celui des grandes assurances, soit : 1.056 millions pour 713 000 polices.

Les *assurances de groupes* se développent surtout pour les assurances de capitaux; le bureau fédéral insiste sur un point que j'ai personnellement indiqué bien souvent, savoir que l'assurance de rentes est dans la généralité des cas bien préférable à l'assurance de capitaux au décès quand il s'agit de veuves et d'orphelins. La veuve qui reçoit un capital (qui lui paraît énorme par rapport à son avoir personnel) l'emploie presque toujours fort mal tandis qu'une rente même modeste aurait pu lui assurer une vie normale.

A fin 1936, on comptait malheureusement 176 millions de capitaux au décès contre 9 millions seulement de capitaux pour des assurances vie et 4 millions pour l'invalidité.

En somme, si l'on récapitule les groupes ci-dessus, on trouve à fin 1936 4.226 millions de capitaux assurés comprenant 2.985 millions de grandes assurances, 1.056 d'assurances populaires et 185 d'assurances de groupes (non compris l'invalidité).

Passons maintenant aux *assurances de rentes viagères* individuelles. Elles sont en notable augmentation et la production de 1936 s'est élevée à 3 millions de rentes souscrites en 1936 contre 2,6 en 1935.

A fin 1936, l'ensemble des rentes souscrites s'élevait à près de 25 millions.

On sait que la participation aux bénéficiaires est très goûtée en Suisse; on peut noter à ce sujet un fait remarquable : l'augmentation considérable du taux % de la répartition qui était en 1936 de plus de 20 % des primes, alors qu'il était seulement de 11,6 en 1920 et 8,7 en 1925; le bureau attribue cette croissance au bénéfice sur la productivité des capitaux réalisée depuis la guerre, mais il craint et cela à juste titre que de pareilles bonifications ne puissent être maintenues.

Le Bureau fédéral veille naturellement avec soin à l'établissement correct des Réserves mathématiques, en tenant compte de toutes les corrections (échéances des primes, des rentes, etc.).

Ces réserves s'élèvent à 1.689 millions à fin 1936 contre 1.572 à fin 1935 et 633 millions à fin 1925.

L'ensemble de toutes les réserves s'élève à 2.105 millions qui se répartissent comme suit : Titres et gages mobiliers, 1.221 millions (53 %); valeurs mobilières 374 millions (16 %); prêts à des corporations 344 millions (15 %); immeubles, 96 millions (4 %); effets à recevoir, caisses, banques, etc., 90 millions (4 %). On peut constater l'importance vraiment grande des gages immobiliers; notons toutefois qu'ils paraissent en décroissance relative, car ils ont formé plus de 60 % des réserves vers 1930.

Le taux de rendement des capitaux est voisin de 4,50 % après avoir atteint 5,4 % en 1929. Cette tendance à la baisse paraît très réelle en Suisse, peut-être grâce à la dévaluation monétaire faite dans d'excellentes conditions techniques. On peut constater en effet que le taux des obligations de chemins de fer était de 4,53 % le 25 septembre 1936, veille de la dévaluation, est tombé à 3,22 % à fin 1937. Le taux de 3 % paraît courant pour le moyen terme de 3 à 5 ans. Les prêts sur de très bons gages immobiliers se réalisent couramment : 3 3/4 et même 3 1/2 %.

Dans ces conditions, le Bureau fédéral juge que le taux technique de 3,50 % qu'il a fixé pour le calcul des réserves mathématiques serait peut-être à reconsidérer dans un proche avenir et probablement ramené à 3 1/4 % au plus. Nous sommes loin des agissements de notre contrôle français!

Assurances contre les accidents et tous dommages :

Plus encore que les assurances sur la vie, ces assurances « sont sensibles à toutes les variations de la vie économique ». La reprise constatée à fin 1935 et en 1936 s'étant continuée, on constate une augmentation de la production qui passe de 322 millions en 1935, à 349 millions en 1936, soit une augmentation de 26 millions qui se répartit fort inégalement dans les diverses branches.

Dans les *assurances accidents proprement dites*, on constate, en effet, une légère régression : le montant des primes encaissées en 1936 est de 51.779.000 francs contre 51.131.000 francs en 1935, mais, par contre, le nombre des accidentés est en croissance : 12.033 en 1936 contre 11.269 en 1935, avec respectivement 629 et 604 tués.

Les sinistres représentent 70,3 % des primes.

L'*assurance responsabilité civile* est également en régression : 33, 8 millions de primes en 1936, contre 34,2 en 1935.

En tenant compte des réserves pour sinistres à régler et des ristournes pour non-sinistres très en honneur en Suisse (ce qui ne paraît pas très logique, car elles devraient à mon avis être déduites des primes et non ajoutées aux dépenses), le rapport des charges — sans courtages ni commissions — est passé de 79 % en 1933 à 75 % en 1934, 68 % en 1935, puis est remonté à 74 % en 1936. Comme les commissions,

courtages, frais généraux, etc. représentent au moins 30 % des primes, on voit que, comme en France, la plupart des compagnies ont pratiqué des taux de primes beaucoup trop faibles; notons, en passant, que le risque camions et motocycles est particulièrement grave (le rapport atteint 88 %). Les assureurs suisses se sont donc aussi lourdement trompés que leurs collègues français.

Les autres catégories de responsabilité civile donnent heureusement un rapport plus faible (environ 40 %), mais le montant des primes correspondantes n'est que de 9 millions et demi.

Dans l'assurance incendie, les capitaux assurés s'élèvent à 27.074 millions par les assurances suisses avec 22 1/2 millions de primes et seulement 11 millions de sinistres; l'année 1936 apparaît donc comme exceptionnellement favorable.

Il ne faut pas oublier que les assurances cantonales font une large concurrence aux sociétés privées, puisqu'elles couvrent 28.900 millions de capitaux et encaissent 22,3 millions de primes avec 13 millions de sinistres (59 %). De plus, quelques caisses strictement locales couvrent 47 millions de capitaux.

Les assurances contre les risques de transport sont en progression avec 29 millions de primes encaissées en 1936 (22 en 1935) dont pour les affaires suisses environ 4 millions. Les assurances étrangères n'encaissent que 1/2 million.

La répartition de ces 4 1/2 millions se fait comme suit : maritime marchandises, 1,8; assurances de corps, 0,5; assurances fluviales, 1 million; assurances de valeurs, 1 million; bagages, 0, 3. Rappelons qu'en Suisse on distingue dans l'assurance automobile le corps du véhicule.

Les assurances grêle varient relativement peu avec 3 millions 8 de primes, mais le coût des sinistres est très variable, comme partout d'ailleurs. En 1936, il atteint 83 % des primes.

Enfin les assurances secondaires : crédit, vol, bris des glaces, dégâts des eaux, machines, frais de procès, pluie, maladie, etc. donnent lieu à un encaissement de primes d'environ 10 millions, dont 3 pour le vol, 2 pour le dégât des eaux, 2 pour le bris des glaces, 1 pour les frais de procès et 2 pour l'ensemble des autres branches.

Les opérations de réassurances donnent lieu à un important mouvement de 51 millions de réassurances acceptées avec 25 millions de sinistres et 15 de commissions, contre 89 millions de réassurances cédées, avec 43 millions de sinistres et 22 de commissions.

Les assurances sur la vie concernent 2.250 millions de capitaux bruts (1.600 millions de capitaux nets de retrocessions) et 998.000 francs de rentes, avec 92 millions de primes brutes (70 nettes).

La réassurance accidents et dommages de toutes natures a donné lieu à un encaissement de 260 millions de primes et 133 de sinistres avec 96 de commissions.

En résumé, 70 compagnies ont opéré en Suisse et encaissé en Suisse 372 millions de primes et 448 à l'étranger.

Le Rapport proprement dit se termine par une évaluation du total des sommes consacrées en Suisse à l'assurance en général. Ce total s'élève à 750 millions de francs suisses qui prouve le développement remarquable de la prévoyance chez nos voisins.

Les tableaux qui complètent l'exposé sont très clairement conçus et parfaitement présentés. Notons enfin un très intéressant exposé de la législation suisse en matière d'assurance, avec divers arrêts importants des tribunaux civils.

On ne peut s'empêcher d'être un peu étonné en constatant que seulement dix lois ou arrêts régissent toute cette matière et il est vraiment pénible de faire une comparaison avec les innombrables lois, décrets-lois, décrets, arrêtés, sans compter les instructions que nous avons en France!

La collection des rapports que nous possédons à la Bibliothèque de la Société est une mine de renseignements qui pourrait donner lieu à une très belle étude d'ensemble pour une thèse à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris.